

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024

N° 2024/05.02

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 19/04/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain)

ABSENT : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Objet de la délibération: **BUDGET COMMERCES : CREDIT RELAIS CAISSE D'ÉPARGNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des subventions qui nous ont été attribuées pour le financement des travaux de l'Auberge du Mottet et de la Maison du Coquetier.

Il indique que, pendant les travaux, la commune aura un besoin ponctuel de trésorerie en raison de l'attente du versement desdites subventions (Economie de proximité Région, Enveloppe territoriale du département, DETR, Programme Révolution, ...) et du remboursement de TVA.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de recourir à un crédit relais d'un montant total de 300 000€ sur 2 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de crédit relais, établi par la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche, aux conditions suivantes :

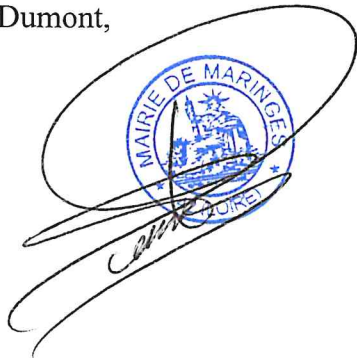
- Prêt à taux fixe
- Montant financé : 300 000 €
- Durée : 24 mois
- Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle

- Taux : 4.33 %
- Modalité de remboursement du capital : Possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition : **Remboursement sans pénalité ni indemnité.**
- Commission d'engagement : 0.10% du montant de financement

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Catherine PELLETIER,

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Catherine Pelletier mentioned in the text above.